



POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES ET DE SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

Cadre réglementaire relatif à la protection des informations numériques, à la confidentialité des données, à la cybersécurité et à l'utilisation responsable des plateformes numériques et hybrides.

**ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE
(AGCE International – Canada-Cameroun)**

Siège mondial : Douala, République du Cameroun



CONTACTS OFFICIELS

Téléphones Institutionnels

Canada :

+1 (367) 331-1013

+1 (581) 349-1998

Coordination Internationale :

(+237) 694 79 47 17

(+237) 671 40 09 30

WhatsApp : +1 (819) 489 0722

Adresse Électronique Officielle

agce@agce-international.org

agce-canada@agce-international.org

WhatsApp Officiel

+1 (581) 349-1998

(+237) 694 79 47 17

+1 (819) 489 0722

Plateformes Numériques Officielles

www.agce-international.org

www.agceappcenter.store

PERSONNE RESSOURCE PRINCIPALE

Représentation Légale Pays

Madame KENGNE TENEKU ORIANDA LESLY

Adresse Administrative

JEFF TEMGOUA TANEKEM

433 Rue McMillan, QC J3A 1C5

Québec – Canada

DATES ET HORAIRES OFFICIELS

 **Jours d'ouverture :**

Du Lundi au Vendredi

 **Horaires officiels :**

08h00 – 17h00

« Ensemble pour une coopération humanitaire, économique et numérique durable au service des communautés et du développement international. »

Résumé Exécutif :

Ce document définit les principes, règles, mécanismes et engagements applicables à la collecte, au traitement, à la conservation, à l'utilisation et à la protection des données numériques au sein de l'AGCE International - Canada. Il garantit un environnement numérique sécurisé et responsable dans le cadre des activités humanitaires, économiques et sociales de l'organisation, en conformité avec les standards internationaux de gouvernance numérique.

Avertissement :

Ce document constitue un cadre institutionnel interne et de partenariat strictement confidentiel et opposable aux tiers collaborant avec l'organisation.

SOMMAIRE INSTITUTIONNEL

1. PRÉAMBULE.....	Page 5
2. BASES JURIDIQUES ET RÉFÉRENCES.....	Page 6
3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE.....	Page 7
4. CHAMP D'APPLICATION.....	Page 8
5. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION DES DONNÉES.....	Page 9
6. GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE.....	Page 10
7. CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES INFRASTRUCTURES.....	Page 11
8. UTILISATION RESPONSABLE DES OUTILS NUMÉRIQUES.....	Page 12
9. PROTECTION DES DONNÉES DES PARTENAIRES ET DONATEURS.....	Page 13
10. COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET MÉDIAS.....	Page 14
11. GESTION DES INCIDENTS ET VIOLATIONS DE DONNÉES.....	Page 15
12. OBLIGATIONS DES MEMBRES ET PARTENAIRES.....	Page 16
13. FORMATION ET SENSIBILISATION.....	Page 17
14. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE.....	Page 18
15. DISPOSITIONS FINALES.....	Page 19

1. PRÉAMBULE

La présente **Politique de Protection des Données et de Sécurité Numérique** définit les principes, règles, mécanismes et engagements applicables à la collecte, au traitement, à la conservation, à l'utilisation, à la transmission et à la protection des données et informations numériques au sein de l'ONG ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE (AGCE International – Canada-Cameroun-Afrique), ci-après dénommée « AGCE International ».

Dans le cadre de ses activités humanitaires, sociales, économiques, éducatives, numériques et de coopération nationale et internationale, AGCE International s'engage à garantir un environnement numérique sécurisé, responsable, transparent et respectueux des droits fondamentaux des personnes, conformément aux principes internationaux de protection des données, de cybersécurité, de confidentialité et de gouvernance numérique.

Cette politique s'applique à l'ensemble des membres, partenaires, adhérents, bénévoles, employés, consultants, donateurs, bénéficiaires, organisations affiliées, institutions partenaires et utilisateurs des plateformes numériques, hybrides et physiques de l'AGCE International.

2. BASES JURIDIQUES ET RÉFÉRENCES

La présente politique s'appuie notamment sur :

- La Loi n°99/014 du 22 décembre 1999 régissant les Organisations Non Gouvernementales au Cameroun ;
- La Loi du Canada sur la Protection des renseignements personnels: La LPRPDE (Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques), la loi fédérale de base régissant la collecte et l'utilisation des données privées dans le secteur privé.
- Les dispositions applicables du Code pénal et des réglementations relatives à la cybercriminalité et à la protection des données ;
- Les principes généraux de cybersécurité et de protection de la vie privée reconnus à l'international ;
- Les normes de gouvernance numérique applicables aux organisations de coopération internationale ;
- Les principes du Code d'Éthique et des Normes de Fonctionnement de la Coopération Internationale AGCE International – Canada-Cameroun ;
- Les engagements internationaux relatifs aux droits humains, à la confidentialité des données et à la sécurité des systèmes numériques.

3. OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La présente politique vise à :

- Protéger les données personnelles, institutionnelles et stratégiques ;
- Assurer la confidentialité des informations des bénéficiaires et partenaires ;
- Prévenir les cyberattaques, fraudes numériques et accès non autorisés ;
- Encadrer l'utilisation des plateformes numériques de l'AGCE ;
- Promouvoir une gouvernance numérique responsable et éthique ;
- Garantir l'intégrité, la disponibilité et la traçabilité des informations ;
- Renforcer la confiance des partenaires, donateurs, institutions et bénéficiaires.

4. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à :

- Tous les systèmes informatiques et plateformes numériques de l'AGCE ;
- Tous les équipements numériques utilisés dans les activités de l'organisation ;
- Tous les utilisateurs disposant d'un accès physique ou numérique aux ressources de l'AGCE ;
- Toutes les données collectées dans le cadre des programmes humanitaires, éducatifs, économiques ou numériques ;
- Toutes les communications électroniques officielles de l'organisation.

5. PRINCIPES FONDAMENTAUX DE PROTECTION DES DONNÉES

5.1 Confidentialité

AGCE International – Canada et mondial garantit la confidentialité des données personnelles, administratives, financières, stratégiques et humanitaires collectées dans le cadre de ses activités.

5.2 Utilisation légitime des données

Les données collectées doivent être utilisées uniquement dans le cadre des missions institutionnelles, humanitaires, administratives, éducatives, économiques et numériques de l'organisation.

5.3 Consentement et transparence

Toute collecte de données doit être réalisée de manière transparente et, lorsque nécessaire, avec le consentement des personnes concernées.

5.4 Minimisation des données

AGCE International veille à limiter la collecte des données aux seules informations nécessaires à la réalisation des activités et programmes autorisés.

5.5 Conservation sécurisée

Les données doivent être conservées dans des environnements physiques ou numériques sécurisés et protégés contre tout accès non autorisé.

5.6 Protection des populations vulnérables

Une attention particulière est accordée à la protection des données relatives aux femmes, enfants, jeunes, migrants, réfugiés et populations vulnérables.



6. GOUVERNANCE DE LA SÉCURITÉ NUMÉRIQUE

6.1 Responsabilité institutionnelle

Le Collège Central AGCE (CCA), les organes de gouvernance et les responsables des plateformes numériques assurent la supervision de la sécurité des systèmes d'information.

6.2 Gestion des accès

L'accès aux données et plateformes numériques est limité aux personnes dûment autorisées selon leurs responsabilités fonctionnelles.

6.3 Authentification et sécurité des comptes

Les utilisateurs doivent utiliser des mots de passe sécurisés et respecter les procédures d'authentification mises en place.

6.4 Surveillance et prévention

AGCE International peut mettre en œuvre des mécanismes raisonnables de surveillance et de prévention afin de protéger ses systèmes numériques contre les intrusions, piratages et usages frauduleux.

7. CYBERSÉCURITÉ ET PROTECTION DES INFRASTRUCTURES

AGCE International – Canada s’engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées pour :

- Protéger les serveurs, réseaux et équipements numériques ;
- Sécuriser les plateformes web et applications ;
- Prévenir les logiciels malveillants et cyberattaques ;
- Protéger les sauvegardes numériques ;
- Garantir la continuité des activités numériques ;
- Limiter les risques de fuite ou de destruction des données.



8. UTILISATION RESPONSABLE DES OUTILS NUMÉRIQUES

Tout utilisateur des plateformes et outils numériques de l'AGCE International s'engage à :

- Respecter les règles de confidentialité et de sécurité ;
- Ne pas diffuser de contenus illicites, violents, haineux ou frauduleux ;
- Ne pas usurper l'identité d'un tiers ;
- Protéger les accès et identifiants personnels ;
- Signaler immédiatement tout incident de sécurité ;
- Utiliser les ressources numériques dans le respect des valeurs éthiques et humanitaires de l'organisation.

9. PROTECTION DES DONNÉES DES PARTENAIRES ET DONATEURS

AGCE International veille à assurer la protection des informations relatives :

- Aux partenaires institutionnels ;
- Aux donateurs nationaux et internationaux ;
- Aux entreprises partenaires ;
- Aux bénéficiaires des programmes ;
- Aux adhérents et organisations affiliées.

Les données financières, administratives et contractuelles sont traitées dans un cadre de confidentialité renforcée.

10. COMMUNICATIONS NUMÉRIQUES ET MÉDIAS

Les publications numériques, images, vidéos, contenus institutionnels et communications électroniques produits sous l'autorité de l'AGCE doivent:

- Respecter la dignité humaine ;
- Préserver les droits des personnes représentées ;
- Éviter toute désinformation ou manipulation ;
- Protéger les données sensibles ;
- Promouvoir les valeurs de paix, d'éthique et de coopération responsable.

11. GESTION DES INCIDENTS ET VIOLATIONS DE DONNÉES

Tout incident de cybersécurité, perte de données, accès non autorisé ou violation de confidentialité doit être signalé immédiatement aux autorités internes compétentes de l'AGCE.

L'organisation peut mettre en œuvre :

- Des enquêtes internes ;
- Des mesures correctives ;
- Des suspensions d'accès ;
- Des procédures disciplinaires ;
- Des notifications aux autorités compétentes lorsque cela est nécessaire.

12. OBLIGATIONS DES MEMBRES ET PARTENAIRES

Les groupes, organisations membres, partenaires et utilisateurs des plateformes de l'AGCE International doivent respecter strictement la présente politique.

Toute violation grave des règles de sécurité, de confidentialité ou d'éthique numérique peut entraîner :

- Des sanctions disciplinaires ;
- La suspension des accès numériques ;
- La résiliation des accords de partenariat ;
- Des poursuites administratives ou judiciaires conformément aux lois applicables.

13. FORMATION ET SENSIBILISATION

AGCE International encourage la formation continue des membres et partenaires sur :

- La cybersécurité ;
- La protection des données ;
- L'éthique numérique ;
- La prévention de la cybercriminalité ;
- L'utilisation responsable des technologies numériques.

14. COOPÉRATION NATIONALE ET INTERNATIONALE

Dans le cadre de ses activités internationales entre le Cameroun, le Canada, l'Afrique et le reste du monde, AGCE International favorise la coopération avec les institutions publiques, organisations de la société civile, partenaires techniques, entreprises technologiques et acteurs humanitaires afin de renforcer la sécurité numérique, la gouvernance des données et la résilience technologique des communautés.

15. DISPOSITIONS FINALES

La présente Politique de Protection des Données et de Sécurité Numérique entre en vigueur dès son adoption par les organes compétents de l'ONG AGCE International.

Elle peut être révisée périodiquement afin de tenir compte des évolutions technologiques, réglementaires, institutionnelles et des exigences de la coopération internationale.

Toute personne, organisation ou institution collaborant avec AGCE International reconnaît avoir pris connaissance de la présente politique et s'engage à en respecter les dispositions.

ORGANISATION ACTION GLOBALE CARITATIVE ET ÉCONOMIQUE-NUMÉRIQUE

AGCE International – Canada-Cameroun

Siège mondial : Douala, République du Cameroun
*Organisation Non Gouvernementale (ONG) agréée – Organisme à But Non
Lucratif (OBNL)*

Cadre de coopération humanitaire, économique, sociale et numérique
internationale.

Le document institutionnel de Politique de Protection des Données et de
Sécurité Numérique de l'ONG AGCE International – Canada-Cameroun a été créé
et structuré conformément aux principes de gouvernance, d'éthique, de
cybersécurité et de coopération internationale de l'organisation.

